



# Note de conjoncture

## Les associations entre priorités sociales et exigences de choix budgétaires – février 2021

*Cette note présente les analyses de l'Uniopss sur la conjoncture économique, son impact sur les politiques publiques et ce qui en résulte pour les associations au 11 février 2021.*

- Conjoncture : finances publiques et curseur du social 1
- Vigilance sur les procédures ! 6
- Les paramètres économiques pour 2021 7

### CONJONCTURE, FINANCES PUBLIQUES ET CURSEUR DU SOCIAL

#### La photographie de plus en plus nette d'une crise sanitaire, économique et sociale

Au début de l'année 2021, l'évaluation de la chute du PIB pour 2020 s'affine progressivement, autour de -9 %<sup>1</sup> puis de -8,3 % en un an (avec les premières estimations des chiffres pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2020, soit -1,3 %)<sup>2</sup>. Les chiffres définitifs devraient être connus à partir de mai 2021, mais les ordres de grandeur sont a priori cernés. L'enjeu est désormais de préciser l'analyse des effets de la crise sanitaire sur la situation économique et sociale, afin de fournir la visibilité nécessaire à la décision publique et au débat public. Malgré les efforts déployés en ce sens par les services statistiques, cette visibilité est encore partielle. Les effets de la crise sur l'économie sont surveillés (grâce notamment à des investigations spécifiques comme l'enquête ACEMO Covid sur les entreprises du secteur marchand), mais les spécificités par secteur demeurent à détailler<sup>3</sup>.

La situation de l'emploi fait l'objet d'un suivi particulièrement serré : le chômage atteindrait 8 % à la fin 2020, chiffre « étonnant »<sup>4</sup> mais à relier entre autres au fort « halo autour du chômage », c'est-à-dire les personnes ayant cessé de chercher un emploi pendant le confinement. Plus de 700 000 destructions d'emploi ont été enregistrées au 1<sup>er</sup> semestre, non compensées par les créations au 3<sup>e</sup> trimestre et à nouveau aggravées par les destructions du 4<sup>e</sup> trimestre<sup>5</sup>. Les effets de la crise sont observés aussi en termes de hausse du temps partiel. Autre gros point noir : le nombre de personnes à la recherche d'un contrat de travail depuis au moins un an (dans les catégories A, B et C) s'est encore accru : +1,7 % au dernier trimestre 2020 (+8,6 % sur l'ensemble de l'année passée). Il est proche, désormais, des trois millions<sup>6</sup>. Mais l'observation statistique n'a pas encore cerné ce qui s'est joué en 2020 du côté de l'emploi informel, avec à la fois le volant des « petits boulots » (de type babysitting) qui permettent aux jeunes d'avoir un revenu complémentaire et les emplois non déclarés, d'où une fraction de

<sup>1</sup> [Insee - Note de conjoncture, 15 décembre 2020.](#)

<sup>2</sup> [Insee – Informations rapides – n° 026, 29 janvier 2021.](#)

<sup>3</sup> [CNIS, Assemblée plénière, 27 janvier 2021.](#)

<sup>4</sup> L'Insee avait prévu à l'automne un taux de chômage à 9,7 % à la fin de l'année 2020. Le taux à 8 % observé finalement serait en

« trompe l'œil », au sens où la réalité d'un chômage à la hausse pourrait être observée dans les prochains mois.

<sup>5</sup> [Insee - Note de conjoncture, 15 décembre 2020.](#)

<sup>6</sup> [DARES Indicateurs](#) – « Demandeurs d'emploi inscrits au 4<sup>e</sup> trimestre 2020 » – n° 004, 27 janvier 2021.

population non identifiée qui, probablement, a basculé dans la précarité<sup>7</sup>. Pour mémoire, le rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi évaluait en 2019 le travail non déclaré à environ 2,5 millions de personnes (environ 5 % des personnes de plus de 18 ans)<sup>8</sup>.

Les inégalités sociales dans la crise sanitaire sont déjà caractérisées par l'Insee à partir des effets du premier confinement. « *Le risque d'exposition au virus varie selon les milieux sociaux : ouvriers et employés ont plus souvent continué à se rendre au travail à l'extérieur, les personnes modestes vivent plus souvent dans des communes denses et des logements surpeuplés et indignes. De plus, ces dernières souffrent plus souvent d'obésité ou d'une pathologie associée à un risque de développer une forme grave de Covid-19* »<sup>9</sup>. Même si l'on ne peut déjà caractériser les excès de mortalité selon la catégorie sociale, on peut déjà comptabiliser la surmortalité survenue dans certaines zones géographiques particulièrement touchées par la pauvreté, la densité de population et le mal-logement<sup>10</sup>.

Nombreuses sont les analyses qui montrent comment la crise a accentué les vulnérabilités<sup>11</sup>, avec des signaux comme la hausse des impayés de loyer, mais aussi des phénomènes insidieux comme les effets sur la santé physique et mentale des enfants et des adultes ou la mise en danger plus grande des femmes victimes de violences. Ainsi, dès la fin mars, les forces de l'ordre avaient enregistré une augmentation significative des signalements de violences conjugales (de +36 % à Paris et de +32 % en zone gendarmerie) et le 3919 a vu son nombre d'appels augmenter fortement depuis mars 2020<sup>12</sup>.

Les effets de la crise sanitaire sur la démographie en général sont observés, au sujet de la mortalité et de l'espérance de vie (-0,4 ans pour les femmes et -0,5 ans pour les hommes, soit respectivement 85,2 et 79,2 ans), ou de la chute des mariages (148 000 en 2020, soit -34 % par

rapport à 2019) dont tous ne seront pas reportés en 2021 ou 2022. Le mouvement de fond de recul de la natalité se poursuit (1,84 enfant par femme contre 1,86 en 2019). La France est (en 2018), le pays le plus fécond d'Europe<sup>13</sup>.

## Une onde de choc touche les associations

Pour de nombreuses associations, la crise est un facteur de précarisation économique. Ainsi dans une enquête réalisée de mai à juin, le Mouvement associatif montre que 30 000 associations, tous secteurs confondus, étaient susceptibles de déposer le bilan, 37 % d'entre elles s'inquiétant de plus de ne pas retrouver tous leurs bénévoles à la rentrée...<sup>14</sup>. Les effets de la crise dépendent de la structure de financement de l'activité et ont été particulièrement violents pour les secteurs financés par des prestations vendues, reposant sur un autofinancement (insertion par l'activité économique, culture, tourisme social, ... et du coup des Esat de tous les secteurs touchés par la crise<sup>15</sup>, des entreprises adaptées, ...) ou par des subventions qui ont elles-mêmes fait l'objet de coupes importantes. Dans le champ santé/médico-social/social, le choc de la crise résulte, malgré une structure de financement plus stable adossée au système de protection sociale, de la conjugaison de différents facteurs : la base de financement parfois insuffisante au départ, des surcoûts induits par la crise pour faire face à des situations inédites<sup>16</sup>, sans oublier l'enjeu ancien mais encore plus crucial des conditions d'emploi.

## L'emploi, enjeu et levier essentiel

Les emplois du secteur sanitaire, médico-social et social sont une composante importante de l'emploi français. Ainsi, pour ne regarder que les emplois relevant de conventions collectives nationales, 15,8 millions de salariés sont couverts

<sup>7</sup> [Analyse des effets de la crise](#) - CNIS, Assemblée plénière, 27 janvier 2021.

<sup>8</sup> [Le travail non déclaré](#). Conseil d'orientation pour l'emploi. Février 2019.

<sup>9</sup> Voir notamment [rapport sur le mal-logement de la Fondation Abbé Pierre, février 2021](#).

<sup>10</sup> [Insee références](#), 3 décembre 2020.

<sup>11</sup> [Rapport sur la pauvreté en France - 2020-2021](#). Observatoire des inégalités. Novembre 2020

<sup>12</sup> Fédération nationale Solidarité Femmes, [communiqué de presse du 30 mars 2020](#).

<sup>13</sup> [Insee Première](#) – « Bilan démographique 2020 » - n° 1834, janvier 2021.

<sup>14</sup> [Le Mouvement associatif, Réseau national des maisons des associations, « Enquête Covid-19 : où en sont les associations après le confinement ? »](#), Enquête réalisée du 18 mai au 15 juin 2020.

<sup>15</sup> [Communiqué de presse du 15 décembre 2020](#) du réseau de l'Uniopss : « ESAT : une situation inquiétante qui appelle des réponses urgentes de la part du gouvernement ! »

<sup>16</sup> [Fiche n° 102880 sur le site d'expertise du réseau Uniopss-Uniopss](#) « Covid-19 : un impact financier important pour les structures de solidarité ».

par 495 conventions collectives de branche, avec 76 % des salariés dans les 68 plus importantes<sup>17</sup>. Les effectifs inscrits dans les conventions collectives du secteur sanitaire et social représentent 1 985 100 salariés en 2017 (12,6 % des effectifs répertoriés dans des conventions collectives nationales). Ces chiffres incluent les cabinets médicaux et l'hospitalisation privée lucrative. La structure de l'emploi y est particulière, par exemple quant à la place du temps partiel (38 % des effectifs contre 21 % pour l'ensemble) ou les niveaux de rémunération (par exemple 9,1 % des effectifs situés entre 1 et 1,05 SMIC, contre 6,1 % pour l'ensemble). Des marqueurs spécifiques sont observés au sein de cet ensemble, selon les secteurs d'activité. Par exemple dans le secteur « aide, accompagnement, soins et aide à domicile (203 700 salariés) le temps partiel représente 79 % des effectifs et les salariés entre 1 et 1,05 Smic 28,9 %.

Les associations et fondations du secteur social, médico-social et santé représentent quant à elles 1,128 million d'emplois en 2019 (58 % de l'emploi associatif et fondations), soit une légère augmentation de 0,1 % par rapport à 2018 (alors que le nombre d'emplois a stagné entre 2017 et 2018<sup>18</sup>). Cependant, l'augmentation de 7,5 % sur 10 ans (entre 2009 et 2019) du nombre d'emplois dans les associations et fondations du secteur sanitaire et social cache une dégradation de la situation ces dernières années. En attente des chiffres du 4<sup>e</sup> trimestre, l'état de l'emploi associatif en 2020 n'est pas encore connu. Mais au 3<sup>e</sup> trimestre 2020 l'emploi associatif sanitaire et social montre une hausse de 0,4 % par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2019. Cela montre la mobilisation forte du secteur et les pressions sur le recrutement pour répondre aux besoins des publics vulnérables et touchés par la Covid-19. L'emploi dans les autres secteurs associatifs a lui baissé de 1,2 % entre le 3<sup>e</sup> trimestre 2019 et le 3<sup>e</sup> trimestre 2020, avec un grand creux au 2<sup>e</sup> trimestre. L'emploi a ensuite remonté avec la rentrée de septembre, avant que la 2<sup>e</sup> vague n'apparaisse<sup>19</sup>.

Ces analyses de l'emploi seront à approfondir par secteur, alors que la crise sanitaire n'est pas terminée et qu'elle va impacter encore les établissements et services des secteurs social, médico-social et santé. Le climat social est un enjeu central. Certes la Prime dite « Covid » a reconnu l'engagement des professionnels pendant le 1<sup>er</sup> confinement et les revalorisations salariales issues du Ségur de la santé ont constitué un signal important de l'État. Mais la mise en place suscite l'insatisfaction, surtout pour les structures initialement oubliées (pour la prime), ou non concernées (pour les revalorisations) malgré leur rôle essentiel. Les risques d'impacts négatifs sont réels - en termes d'épuisement, de troubles psychosociaux, de fuite des professionnels vers d'autres secteurs, ... - alors que l'engagement des équipes pendant la crise supposerait au contraire une réelle reconnaissance. Les défis à relever, non seulement pour préserver l'attractivité des métiers de ce secteur mais aussi pour assurer des réponses de qualité dans tout le champ du « care » concernent les rémunérations et la qualité de l'emploi.

La crise sanitaire a en tous cas remis en lumière l'importance des métiers d'accompagnement des personnes vulnérables, le besoin urgent de recrutements de professionnels de terrain dans l'éducatif, l'assistance sociale, l'accompagnement au domicile et en établissements<sup>20</sup>. La formation professionnelle, initiale et tout au long de la vie, constitue un levier important pour l'avenir, d'autant que d'importantes mutations des pratiques sont à accompagner.

### Perspectives économiques : l'ère de l'incertitude et l'heure des choix ?

Le Fonds monétaire international a abaissé fin janvier la prévision de croissance 2021 de la zone euro, en raison de la résurgence de la pandémie de Covid-19 et des mesures de confinement<sup>21</sup>. Il table sur un rebond du Produit intérieur brut de 4,2 %, soit 1 point de pourcentage en moins qu'en octobre dernier, contre 5,1 % attendus pour les États-Unis. L'Allemagne devrait enregis-

<sup>17</sup> [DARES Résultats](#) – « Portrait statistique des principales conventions collectives de branche en 2017 » - n° 037, nov. 2020.

<sup>18</sup> CRDLA social, médico-social, santé et Recherches & Solidarités, « [Bilan 2020 de l'emploi associatif sanitaire et social](#) », sept 2020.

<sup>19</sup> CRDLA social, médico-social, santé et Recherches & Solidarités, « [Bilan de l'emploi associatif sanitaire et social au 3<sup>e</sup> trimestre 2020](#) », janvier 2021.

<sup>20</sup> [Conférence de presse - Uniopss](#) « Les associations de solidarité face à la crise » - Septembre 2020.

<sup>21</sup> [Mise à jour des perspectives de l'économie mondiale. FMI. Janvier 2021.](#)

trer une croissance de 3,5 %, la France +5,5 %, l'Italie +3 %, l'Espagne +5,9 %. Le FMI souligne aussi le rôle crucial du soutien de l'État aux ménages et aux entreprises, parallèlement à la course à la vaccination<sup>22</sup>.

En raison de la forte incertitude, la Banque de France examine des scénarios alternatifs. Dans un scénario plus favorable (avec une nette amélioration de la situation sanitaire dès le début 2021), le PIB français rebondirait fortement en 2021 (+7 %) ; à l'inverse en cas de scénario « sévère » (virus encore très virulent en France et dans le monde), le PIB ne se redresserait pas (-0,1 %). L'inflation d'ensemble atteindrait 0,5 % en moyenne annuelle en 2020 (après 1,3 % en 2019) et serait autour de zéro en fin d'année 2020 et en début d'année 2021. Elle serait de nouveau, en moyenne annuelle, à 0,5 % en 2021<sup>23</sup>.

Pour 2021, l'Insee table, quant à elle, sur une stabilisation progressive de la situation sanitaire, qui permettrait d'ici juin de retrouver une activité économique proche de celle observée pendant l'été dernier<sup>24</sup>. Cette prévision s'appuie notamment sur l'observation régulière de l'activité des entreprises. Mais tout demeure suspendu à la capacité à juguler réellement l'épidémie et seule l'exploration de scénarios est possible. L'acquis de croissance annuelle s'élèverait mi-2021 entre +4 ou +5 %, selon les scénarios.

Les prévisions sur la croissance, le déficit et les dépenses publiques selon le schéma affiché en PLF et PLFSS devraient être vérifiées au printemps. Les prévisions avaient déjà été revues par le gouvernement au cours de la discussion budgétaire, en raison de la deuxième vague d'épidémie de Covid-19. Pour 2021, les orientations tablaient sur une prévision de croissance de +6 %, un déficit public à 8,5 % du PIB (après 11,3 % en 2020) et une dette publique à 122,4 % du PIB (après 119,8 % en 2020). L'affichage était alors volontariste : « *Afin d'assurer la soutenabilité et la pérennité de la protection sociale pour tous les Français, le Gouvernement visera le rétablissement d'une trajectoire de retour à l'équilibre des comptes sociaux, en soutenant l'économie pour surmonter*

*la crise et préserver le potentiel de croissance français, puis en s'appuyant sur des outils de régulation qu'il faudra renouveler* »<sup>25</sup>.

Mais l'incertitude pèse sur les orientations. Le Premier ministre a ainsi installé la Commission sur l'avenir des finances publiques, présidée par M. Jean ARTHUIS, qui aura pour mission « *face à une crise qui affecte durablement nos finances publiques [...] de proposer des scénarios de retour à l'équilibre des comptes, dans un objectif de stabilisation puis de réduction progressive de notre dette publique. Ces travaux intégreront notamment l'objectif de pérennisation des baisses de prélèvements obligatoires prévues au cours du quinquennat* ». Ses conclusions et propositions, attendues pour fin février 2021, devraient permettre de « *disposer de perspectives de moyen terme et de propositions concrètes, en vue de la préparation des prochaines échéances budgétaires et des textes financiers* ».

### Les arbitrages économiques, sociaux, sanitaires : exercice politique ou exercice d'équilibriste ?

À la fin de l'année 2020, quelques signaux d'une politique économique en situation de crise ont été donnés. Le Smic a été relevé en stricte référence aux mécanismes réglementaires, sans « coup de pouce » et atteint 10,25 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (contre 10,15 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020), le groupe d'experts réuni à ce sujet ayant conclu « *que la priorité doit être donnée avant tout à l'emploi* » (l'hypothèse étant ici que la hausse du Smic serait défavorable à l'emploi). Le Minimum Garanti a été maintenu à 3,65 €, l'évolution des salaires et celle des prix se neutralisant en 2020. Le plafond de la sécurité sociale a été exceptionnellement maintenu à son niveau de 2020, soit 3 428 € mensuels. L'observation de l'emploi et des salaires dans le secteur privé est encore partielle. À la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2020, l'indice du salaire mensuel de base avait augmenté de 1,9 % sur un an (l'indice des prix hors tabac baissant de 0,1 % sur la même période) ; avec 17,1 % des salariés à temps partiel<sup>26</sup>. Dans les associations du champ social, médico-social et santé, les évolutions salariales

<sup>22</sup> [Vitor Gaspar, Raphael Lam, Paolo Mauro et Mehdi Raissi. FMI - 28 janvier 2021.](#)

<sup>23</sup> [Banque de France – « Projections macroéconomiques » - 14 décembre 2020.](#)

<sup>24</sup> [Insee – Note de conjoncture – 4 février 2021](#)

Voir aussi [l'enquête Flash ACEMO COVID. DARES - janvier 2021.](#)

<sup>25</sup> [Communiqué de presse du Conseil des ministres du 7 oct. 2020.](#)

<sup>26</sup> [DARES indicateurs – « Entreprises du secteur privé de 10 salariés ou plus, hors agriculture, particuliers employeurs et activités extra territoriales » - n° 41, décembre 2020.](#)

sont strictement encadrées, en étau entre les difficultés financières et les exigences de plus en plus fortes de l'attractivité.

Les arbitrages salariaux pour 2021 seront des signaux importants comme, d'une manière plus générale, ceux qui positionneront le curseur des priorités sociales. Le réseau Uniopss se mobilise pour que la situation de toutes les personnes particulièrement touchées par la crise, en difficulté sociale, à leur domicile ou en institution, soit prise en compte et inscrite à l'agenda des priorités<sup>27</sup> ainsi que celle des associations qui les accueillent ou les accompagnent.

---

<sup>27</sup> [Fiche n° 105530 sur le site d'expertise du réseau Uniopss-Uriopss](#)  
« Lettre ouverte au Président de la République- Appel impérieux  
des associations de solidarités pour les jeunes ! » 8 février 2021.

## VIGILANCE SUR LES PROCÉDURES

Dans le contexte de l'épidémie COVID-19, la gestion des associations et de leurs structures a été profondément bouleversée. Des dérogations temporaires ont été mises en œuvre aussi bien au niveau des procédures budgétaires que pour les conditions d'organisation et de fonctionnement des établissements et services sociaux médico-sociaux (ESSMS).

Pour cela plusieurs textes ont été publiés<sup>28</sup> dans la suite de la loi dite « urgence » n° 2020-290 du 23 mars 2020 et notamment :

- ▶ L'ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020
- ▶ L'ordonnance n° 2020-428 du 15 avril 2020
- ▶ L'ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020
- ▶ L'ordonnance n° 2020-737 du 17 juin 2020
- ▶ L'ordonnance n° 2020-1553 du 9 déc. 2020
- ▶ L'instruction n° DGCS/5C/2020/54 du 17 avril 2020

Les précisions suivantes sont celles connues à la date de rédaction de la note.

### Les mesures liées aux procédures budgétaires

À ce jour, aucune source juridique n'est venue aménager les procédures budgétaires pour l'année 2021. Néanmoins, au vu du caractère exceptionnel de la campagne budgétaire 2020 (3 circulaires : 5/06/20, 28/10/20 et 26/01/21) et de l'actualité sanitaire, il est probable que la campagne budgétaire 2021 soit également impactée et conduite de manière tardive en comparaison avec le calendrier habituel.

Par conséquent, les éléments présentés dans la note de conjoncture de juin 2020<sup>29</sup> ne sont pas remis en cause, bien que leurs échéances respectives, cantonnées à l'année 2020, soient désormais échues.

Des compléments seront apportés par de prochains textes dont la publication interviendra en 2021.

<sup>28</sup> Confère les notes de l'Uniopss relative aux [ordonnances](#) et à l'[instruction](#) du 17 avril 2020

<sup>29</sup> [Fiche n° 102977 sur le site d'expertise du réseau Uniopss-Uniopss](#) – « Note de conjoncture "Les associations face aux exigences des choix budgétaires" - juin 2020 ».

### Les mesures liées aux conditions d'organisation et de fonctionnement des ESSMS

**L'ensemble des ESSMS, au sens du I du L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) ainsi que les lieux de vie et d'accueil peuvent déroger de manière temporaire à certaines règles du même code afin d'adapter leurs conditions d'organisation et de fonctionnement et de dispenser des prestations non prévues dans leur acte d'autorisation**

Ces adaptations peuvent prendre différentes formes :

- ▶ Recourir à un lieu d'exercice différent
- ▶ Recourir à une répartition différente des activités
- ▶ Recourir à une répartition différente des personnes prises en charge
- ▶ Déroger aux qualifications des professionnels requis
- ▶ Déroger aux taux d'encadrement prévus par la réglementation

Ces dérogations ne sont possibles **qu'en garantissant des conditions de sécurité suffisante.**

Il s'agit par exemple de la possibilité d'augmenter le nombre de personnes qu'ils accueillent ou accompagnent dans la limite de 120 % de leur capacité autorisée :

- ▶ Pour une prise en charge temporaire
- ▶ Pour une prise en charge permanente
- ▶ Pour des personnes relevant de zones d'intervention (L.313-1-2 du CASF) plus larges que celles pour lesquelles ils sont initialement autorisés

Ces mesures temporaires courent jusqu'au 16 février 2021 inclus (date limite prorogeable)<sup>30</sup>.

<sup>30</sup> Source juridique : article 7 de l'ordonnance n° 2020-1553 du 9 décembre 2020.

## LES PARAMÈTRES ÉCONOMIQUES POUR 2021 — AU 11 FÉVRIER 2021

Croissance et Prix (en %)*	2020	Prévisions 2021	SMIC Minimum garanti**	2021	Plafond Sécurité sociale***	2021 au 1 <sup>er</sup> /01/2020
Taux de croissance PIB (moyenne annuelle)	- 8,3 %	entre 5 % et + 7 %	SMIC horaire	10,25 € au 1 <sup>er</sup> /01 (7,74 € à Mayotte)	Plafond mensuel	3 428 €
Inflation (en moyenne annuelle)	+ 0,5 %	+ 0,5 %	Minimum garanti	3,65 € au 1 <sup>er</sup> /01	Plafond journalier Plafond annuel	189 € 41 136 €

\* Insee - Informations rapides - n° 011, 15 janvier 2021 et n° 026, 29 janvier 2021. Insee - Note de conjoncture, 15 décembre 2020.

\*\* Décret n° 2020-1598 du 16 décembre 2020 portant relèvement du salaire minimum de croissance.

\*\*\* Arrêté du 22 décembre 2020 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2021.

### Taxe sur les salaires

Barème de la taxe sur les salaires Métropole				Barème de la taxe sur les salaires Départements d'outre-mer	
Taxe sur les salaires	sur salaires 2020*	Estimation - sur salaires 2021**	Taux	2021	Taux applicable
Tranche inférieure à :	≤ 8 004	≤ 8 020	4,25 %	Guadeloupe Martinique La Réunion	2,95 %
Tranche comprise entre :	entre 8 004 et 15 981 €	entre 8 020 et 16 013 €	8,50 %	Guyane Mayotte	2,55 %
Tranche supérieure :	> 15 981 €	> 16 013 €	13,60 %		

\* Article 231 2 bis CGI au 11 février 2021.

\*\* Estimation par la hausse des tranches de l'impôt sur le revenu au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### Conventions collectives : les préconisations des syndicats ou groupements d'employeurs<sup>31</sup>

Valeurs moyennes	2021 <sup>VA</sup>
Convention collective du 31 octobre 1951	4,447 € au 1 <sup>er</sup> /07/2018
Convention collective du 26 août 1965 UNISSS	5,285 € au 1 <sup>er</sup> /01/2020 <sup>32</sup>
Convention collective du 15 mars 1966	3,80 € au 1 <sup>er</sup> /02/2019 <sup>33</sup>
CHRS : Accords collectifs	3,80 € au 1 <sup>er</sup> /02/2019
Croix Rouge	4,48 € au 1 <sup>er</sup> /06/2017
Branche aide à domicile	5,50 € au 1 <sup>er</sup> /08/2016 <sup>34</sup>
CCN Alisfa (Acteurs du lien social et familial, ex Centres sociaux / Petite enfance SNAECOS)	55 € au 1 <sup>er</sup> /01/2020 <sup>35</sup>
Foyers de Jeunes Travailleurs - 16 juillet 2003	À compter du 1 <sup>er</sup> /04/2019 <sup>36</sup> : - la valeur de point socle (VSo) : 1,12 € ; - la valeur de point tranche supérieure (VTrS) : 1,10 €
Animation – 28 juin 1988	6,32 € au 1 <sup>er</sup> /01/2020 <sup>37</sup>

VA : valeur actuelle

Concernant les revalorisations salariales issues du Ségur de la santé appliquées au secteur privé non lucratif, voir la note Uniopss-Uriopss<sup>38</sup>.

<sup>31</sup> Voir le chapitre « Prix et salaires » de document de rentrée sociale du réseau Uniopss-Uriopss publié en septembre 2020.

<sup>32</sup> Avenant 01-2020 agréé par l'arrêté du 17 décembre 2020.

<sup>33</sup> Nexem annonce une prévision de 3,82 € pour 2021 dans son document de mi-septembre « Les indicateurs budgétaires économiques et sociaux »

<sup>34</sup> Avenant n° 44 portant la valeur du point à 5,50 € applicable au 1<sup>er</sup>/01/2020, publié au JO le 20/10/2020.

<sup>35</sup> Avenant 01-20 du 17/01/20 étendu par arrêté du 12 juin 2020 - JORF 26 juin 2020.

<sup>36</sup> Étendu par arrêté du 17 février 2020 JORF 25 février 2020.

<sup>37</sup> Étendu par arrêté du 5 février 2020 JORF 12 février 2020.

<sup>38</sup> Fiche n° 105170 sur le site d'expertise du réseau Uniopss-Uriopss – « Note d'analyse du réseau Uniopss-Uriopss - Les revalorisations salariales issues du Ségur de la Santé : Mise en œuvre et enjeux pour les associations du secteur médico-social et santé ».

# L'Uniopss

## Unir les associations pour développer les solidarités

Acteur majeur du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire, l'Uniopss représente, soutient et rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social.

Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations, unions et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe 25 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.

Cet ancrage territorial, ainsi que son expertise dans l'ensemble des champs de l'action sanitaire et sociale (handicap, personnes âgées, santé, enfance, famille, jeunesse, lutte contre l'exclusion...), permettent à l'Uniopss de porter une analyse transversale et de contribuer à la construction de politiques publiques ambitieuses en France et en Europe.



### *Les valeurs qui nous rassemblent*

- ➔ Primauté de la personne
- ➔ Non lucrativité
- ➔ Solidarité
- ➔ Égalité dans l'accès aux droits
- ➔ Participation de tous à la vie de la société

**Contact :** Jérôme Voiturier, Directeur général de l'Uniopss  
☎ : 01 53 36 35 30 ✉ : jvoiturier@uniopss.asso.fr